



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 10 MARS 2018 À 10h00 AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**



<b>Étaient présents :</b>	Le Maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Chantal Raymond Marc Fredette Marc-Olivier Duchesne Andrea Leber
	Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier	Dave W. Roy
<b>Absence :</b>		Jake Chadwick Stephen Lloyd

**1. RÉSOLUTION 2018 - 020 – Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Marc-Olivier Duchesne, secondé par le conseiller Marc Fredette et résolu à l'unanimité par les membres présents de modifier l'ordre du jour en ajoutant à la section 4, l'item 4.8 Résolution – Octroi d'un contrat pour services professionnels.

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par la conseillère Chantal Raymond et résolu à l'unanimité par les membres présents d'adopter l'ordre du jour :

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2018**

**3. Affaires courantes**

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Suivi de la dernière séance
- 3.5 Période de questions (30 minutes)

**4. Finances et Administration**

- 4.1 Comptes à payer
- 4.2 Résolution – Augmentations de salaires
- 4.3 Résolution – Ouverture de poste pour un stagiaire (poste temporaire)
- 4.4 Adoption du règlement 247 sur les avis publics
- 4.5 Avis de motion – Règlement sur les droits de mutations immobilières
- 4.6 Avis de motion – Règlement sur le remboursement des frais d'hébergement et de déplacement des élus et des employés municipaux
- 4.7 Résolution – Nomination d'un maire suppléant
- 4.8 Résolution – Octroi d'un contrat pour services professionnels

**5. Infrastructures**

- 5.1 Résolution – Comité de travail sur le réaménagement du stationnement municipal
- 5.2 Résolution – Comité de travail sur le réaménagement des installations sur l'île Goulden
- 5.3 Résolution – Comité de travail sur la rénovation de l'abri du débarcadère
- 5.4 Résolution – Comité de travail sur la construction de quais
- 5.5 Résolution – Octroi de contrat pour un technologue



5.6 Résolution – Achat d’une peinture pour l’édifice municipal

## **6. Urbanisme**

6.1 Résolution – Banque d’heures pour consultation en urbanisme

## **7. Environnement**

7.1 Résolution – Achat regroupé de composteurs domestiques

## **8. M.R.C. et affaires gouvernementales**

8.1 Rapport du maire

## **9. Levée de l'assemblée**

### **ADOPTÉE**

## **2. Adoption des procès-verbaux**

### **2.1 Résolution 2018-021 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2018**

L’adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2018 est reportée à la séance du 14 avril 2018.

### **ADOPTÉE**

## **3. Affaires courantes**

### **3.1 Annonces**

Nous avons appris le décès d’un ancien résident de Barkmere, M. Gerald Abelson le 3 décembre 2017. M Abelson a vendu sa propriété à Tim et Karen Anderson. Également, une figure bien connue, soit l’arpenteur-géomètre Christian Murray, qui a travaillé beaucoup pour la Ville de Barkmere, est décédé le 20 février 2018. L’assemblée tient une minute de silence à leur mémoire.

Nous avançons l’heure ce soir, il est donc un bon moment pour vérifier les piles de nos détecteurs de fumée. L’inspecteur en bâtiment a été mandaté pour faire le tour des résidences afin de vérifier la présence des détecteurs de fumée en lien avec nos obligations en vertu du Schéma de couverture de risques de la MRC.

### **3.2 Correspondances**

Aucune correspondance officielle n’a été reçue depuis la dernière séance. Nous avons toutefois reçu une réclamation aux petites créances d’un propriétaire.

### **3.3 APLÉ**

Aucun représentant n’était présent.

### **3.4 Suivi de la dernière séance**

Aucun sujet particulier n’a découlé de la dernière séance.

### **3.5 Période de questions (30 minutes)**

Début de la période de question : 10h14

M. Peter Grou : M. Grou demande à la Ville si elle admet son erreur dans le dossier de la réclamation aux petites créances et si le réclamant sera compensé.



Le Maire a discuté généralement de la cause, qui est présentement devant les tribunaux.

Mme Suzanne Pépin : Mme Pépin, après vérifications auprès du ministère des Affaires sociales (sic), se demande comment un conseil procède en l'absence du greffier et pourquoi le conseil a encore choisi de façon unilatérale le remplacement du greffier sans demander dans l'assistance si quelqu'un serait apte à le faire comme le prévoit la *Loi sur les cités et villes* (art 90 et 333) ?

À notre connaissance, il n'y a rien dans la loi qui prévoit une telle procédure et c'est la raison pour laquelle nous avons demandé la présence de M. Roy à cette séance du Conseil et Mme Gauthier est présente pour l'assister.

Mme Suzanne Pépin : Mme Pépin se demande si la Ville pourrait demander au Ministère du transport du Québec de réduire la vitesse sur le chemin de Barkmere de 50 à 40 km/heure.

Nous sommes conscients de cette problématique et nous avons eu des discussions avec la Sûreté du Québec. D'après eux la réduction de la vitesse n'est pas une solution optimale puisque la présence d'un agent est nécessaire pour la faire respecter. Selon la SQ, la solution optimale serait l'installation de bollards qui serait un incitatif. Le conseil étudiera la question.

Mme Suzanne Pépin : Mme Pépin se questionne quant au futur du parc pour le noyau villageois. Elle se demande si la seule personne qui peut faire quelque chose en ce qui a trait au renouvellement du bail est la conseillère indépendante Mme Andrea Leber, puisque ce terrain, qui ne peut être construit, lui appartient. Elle demande également que la Ville négocie le prolongement de ce bail avant son échéance.

Lorsque le bail viendra à échéance, la Ville demandera le renouvellement du bail à la compagnie de Mme Leber, mais cette dernière n'a aucune obligation. Si jamais le bail n'est pas renouvelé, la Ville trouvera une autre solution. La Ville possède d'autres terrains et elle pourra étudier d'autres solutions. Par contre, la Ville croit à ce parc et voudrait le conserver.

M. Ghislain Brosseau : M. Brosseau se demande si le prêt accordé par la Ville à Filau place la Ville en situation de conflit d'intérêts.

Il faut d'abord comprendre l'historique de Filau qui a débuté comme organisme de la MRC des Laurentides. La MRC voulait bénéficier du fait que le gouvernement du Québec avait payé pour acheminer la fibre optique dans tous les hôtels de ville des municipalités du Québec. Donc Filau a été fondé comme organisme de la MRC pour utiliser cette possibilité de Fibre optique en offrant l'internet dans les diverses municipalités. Étant donné le coût élevé pour offrir de tels services à Barkmere, il fallait trouver des subventions. L'an dernier, Filau est devenu un organisme indépendant du contrôle de la MRC où seulement un maire siège sur son conseil d'administration, contrairement à avant où tous les maires y siégeaient. Une entente de financement de 12 000\$ sur 3 ans a été signée entre la Ville et Filau et ce prêt devra être remboursé au plus tard à l'échéance ou avant, dépendamment du nombre d'abonnements par nos résidents à ses services. Le nombre d'abonnements a une incidence sur l'échéance du remboursement qui pourrait être avant 3 ans. Toutefois, la Ville ne force pas l'abonnement, libre à chaque citoyen de choisir son fournisseur d'internet. La Ville ne fait qu'informer les citoyens de la disponibilité de ce service. Et donc, la Ville ne se place pas en conflit d'intérêts puisqu'il ne s'agit que d'un prêt.

Mme Susan Deschulthess : Mme Deschulthess demande si Filau a le mandat de rendre le service d'internet disponible à toutes les propriétés de la Ville, puisque 3 propriétés sur le Chemin Patry n'ont aucune couverture du service.



Filau n'a pas le mandat de s'assurer que tous ses services soient offerts sur l'ensemble du territoire de Barkmere.

Fin de la période de question : 10h35

#### 4. Finances et Administration

##### 4.1 RÉSOLUTION 2018 – 022 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Marc-Olivier Duchesne et il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere  
 Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant  
 Town of Barkmere  
 Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant

No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication	Explanation
No.	Payee	Amount	Date		
EFP-762		\$1,899.50	2018-02-21	Paie période finissant 17 février 2018	Pay period ending February 17, 2018
EFP-763		\$1,598.77	2018-02-21	Paie période finissant 17 février 2018	Pay period ending February 17, 2018
EFP-764	Hydro-Québec	\$337.08	2018-03-19	Électricité 194 ch. Barkmere	Electricity 194 Barkmere Road
EFP-765	Bell	\$98.31	2018-03-13	Ligne téléphonique hôtel de ville	Phone line Town Hall
EFP-766	Mastercard	\$25.00	2018-03-08	Frais de stationnement directeur général	General Manager parking fees
EFP-767		\$1,899.50	2018-03-07	Paie période finissant 3 mars 2018	Pay period ending March 3, 2018
EFP-768		\$1,598.77	2018-03-07	Paie période finissant 3 mars 2018	Pay period ending March 3, 2018
EFP-769	Revenu Québec	\$2,716.68	2018-03-15	Retenues à la source provinciales de février 2018	Provincial payroll remittances for February 2018
EFP-770	Hydro-Québec	\$1,515.36	2018-03-20	Électricité 199 ch. Barkmere	Electricity 199 Barkmere Road
EFP-771	Hydro-Québec	\$338.16	2018-03-21	Électricité luminaires de rue	Electricity street lighting
PPA	Paie mensuelle Globaux Canada SENC	\$40.24	2018-03-01	Location mensuelle carte débit février 2018	Monthly location debit card February 2018
		<u>\$12,067.37</u>		Total - Règlement 213	Total - Bylaw 213
4414	Matériaux R. McLaughlin Inc.	\$33.29	2018-03-10	Quincaillerie	Hardware
4415	Carl De Montigny	\$1,600.00	2018-03-10	Gestion documentaire	Document management
4417	Tremblay Savoie Lapierre	\$470.53	2018-03-10	Consultation légale	Legal consulting
4418	Groupe H2O	\$154.58	2018-03-10	Analyse d'eau	Water testing
4419	Imprimerie Léonard Inc.	\$25.21	2018-03-10	Impressions diverses	Various prints
4420	MRC des Laurentides	\$102.10	2018-03-10	Pages Bleues et Blanches 2017	2017 Whites & Blue Pages
4421	Ville de Sainte-Agathe-des Monts	\$148.49	2018-03-21	Frais annuel 2018	2018 annual fee
4422	Casavant Mercier	\$5,660.01	2018-03-10	Consultation légale	Legal consulting
4423	Alissa Meurs	\$200.00	2018-03-10	Nettoyage hôtel de ville	Town Hall cleaning
4424	Gestar	\$3,863.16	2018-03-10	Logiciel de gestion documentaire	Document management software
4425	Dave Williams Roy	\$263.20	2018-03-10	Compte de dépenses	Expenses account
4426	Steve Deschênes	\$119.34	2018-03-10	Compte de dépenses	Expenses account
4427	Bureau en gros	\$1,151.50	2018-03-10	Encre imprimante et papeterie	Printer ink and stationery
		<u>\$13,791.41</u>		Total - Chèques	Total - Cheques
		<u>\$25,858.78</u>		Grand Total	Grand Total

### ADOPTÉE

##### 4.2 RÉSOLUTION 2018 - 023 – Rémunération de l'inspecteur municipal et responsabilités accrues

**CONSIDÉRANT QUE** M. Dave William Roy a été embauché par la Ville de Barkmere par la résolution 2012-73 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'indice des prix à la consommation au Canada pour 2017 était de 1.6% ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire ajouter la responsabilité de superviseur des installations et équipements à M. Roy ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rendement de M. Roy a très bien répondu aux attentes du Conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé a fourni des efforts au-delà de ses responsabilités en 2017, notamment pour l'excellent service aux citoyens et pour son expertise en installations publiques ;



**CONSIDÉRANT** le budget de la Ville de Barkmere pour l'année 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyée par la conseillère Andrea Leber et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le salaire de base de l'inspecteur municipal soit augmenté de 1.6%, par rapport à son niveau en 2017, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**QUE** les responsabilités de Superviseur des installations et équipements soient octroyées à M. Dave William Roy ;

**QUE** le salaire de base de l'inspecteur municipal et superviseur aux installations et équipement, Dave William Roy, soit majoré de 5 000\$, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les autres conditions d'emploi demeurant les mêmes ;

**QU'UN** boni à la performance de 3 000\$ soit versé à cet employé pour son travail en 2017.

**ADOPTÉE**

**4.3 RÉSOLUTION 2018 - 024 - Ouverture de poste pour un stagiaire (poste temporaire)**

**CONSIDÉRANT QUE** la période estivale est très occupée pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Dave William Roy occupe également le poste de superviseur des installations et équipements pour la Ville de Barkmere ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc-Olivier Duchesne, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** la Ville de Barkmere ouvre un poste de stagiaire en inspection de bâtiments et en environnement pour la période estivale 2018.

**ADOPTÉE**

**4.4 RÉSOLUTION 2018 – 025 – Adoption du règlement 247 sur la publication des avis municipaux**

**CONSIDÉRANT** l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion et un projet de règlement ont été présentés lors de la séance du Conseil municipal du 10 février 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Barkmere adopte le règlement 247 portant sur la publication des avis municipaux.

**ADOPTÉE**

**4.5 AVIS DE MOTION - Règlement définissant un nouveau taux d'imposition pour les droits de mutations immobilières**

**Un avis de motion** est déposé par le conseiller Marc Fredette et ce dernier présente



le projet de règlement afin d'adopter à une séance ultérieure un règlement définissant un nouveau taux d'imposition pour les droits de mutations immobilières.

Une copie du projet est disponible lors de la présente séance pour consultation par les citoyens.

#### **4.6 AVIS DE MOTION – Règlement sur le remboursement des frais d'hébergement et de déplacement des élus et des employés municipaux**

**Un avis de motion** est déposé par le conseiller Marc Fredette et ce dernier présente le projet de règlement afin d'adopter à une séance ultérieure un règlement sur le remboursement des frais d'hébergement et de déplacement des élus et des employés municipaux.

Une copie du projet est disponible lors de la présente séance pour consultation par les citoyens.

#### **4.7 RÉSOLUTION 2018- 026 – Nomination d'un maire suppléant**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere doit assurer son fonctionnement et sa représentation en cas d'absence de son maire ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19) permet au Conseil municipal de nommer un conseiller pour agir à titre de maire suppléant pour une période déterminée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat du conseiller Stephen Lloyd à titre de maire suppléant de la Ville de Barkmere se termine le 10 mars 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc-Olivier Duchesne, appuyé par la conseillère Andrea Leber et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le conseiller Jake Chadwick soit nommé maire suppléant de la Ville de Barkmere pour la période du 11 mars 2018 au 9 juin 2018 inclusivement.

**ADOPTÉE**

#### **4.8 RÉSOLUTION 2018 – 027 – Octroi d'un contrat pour services professionnel**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire faire évaluer la charge de travail pour les postes de directeur général et de secrétaire-trésorier à la Ville de Barkmere ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de faire évaluer le titulaire actuel de ces postes et ses capacités à s'acquitter des tâches et responsabilités prévues par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) et ce, de façon indépendante ;

**CONSIDÉRANT** les articles 573.1 et 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) et le *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels* ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de M. Jacques Lemieux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc-Olivier Duchesne, appuyé par le conseiller Marc Fredette :

**QUE** la Ville de Barkmere accorde un contrat d'évaluation des postes de directeur général et de secrétaire-trésorier à M. Jacques Lemieux, consultant ;

**QUE** le taux horaire payé à M. Lemieux soit de 100,00 \$ pour un maximum de 50



heures, ou 5 000,00 \$ avant les taxes applicable ;

**QUE** la Ville de Barkmere rembourse M. Lemieux pour ses frais de déplacement, à raison de 0,42 \$ du kilomètre, ainsi que les frais de repas sous présentation des reçus originaux.

Votes en faveur :

Chantal Raymond, Marc Fredette et Marc-Olivier Duchesne.

Vote contre :

Andrea Leber pour les motifs suivants : qu'elle n'avait pas connaissance de la résolution, que ce sujet n'a pas été discuté lors du caucus, que la *Loi sur les cités et villes* définit clairement les responsabilités du directeur général – secrétaire-trésorier et qu'elle souhaite la mise en place d'un comité pour résoudre la situation.

**ADOPTÉE**

## **5. Infrastructures**

### **5.1 RÉSOLUTION 2018 – 028 – Comité de travail sur le réaménagement du stationnement municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere souhaite améliorer les espaces dans le stationnement municipal pour permettre entre autres à plus de véhicules de se stationner lors des périodes très achalandées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut avoir accès à des subventions pour financer les travaux éventuels ;

**CONSIDÉRANT** l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc-Olivier Duchesne, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le Conseil municipal crée un Comité de travail sur le réaménagement du stationnement municipal ;

**QUE** le comité soit composé du maire Luc Trépanier, des conseillers Marc-Olivier Duchesne et Marc Frédette, et du superviseur des installations et équipements, à titre d'observateur avec droit de parole, mais sans droit de vote ;

**QUE** le conseiller Marc-Olivier Duchesne agisse à titre de président du comité ;

**QUE** le comité présente son rapport et ses recommandations au Conseil au plus tard le 13 octobre 2018.

**ADOPTÉE**

### **5.2 RÉSOLUTION 2018- 029 – Comité de travail sur le remplacement des installations sur l'Île Goulden**

**CONSIDÉRANT QUE** les installations septiques et de rangement de l'Île Goulden ont atteint la fin de leur vie utile ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association pour la Protection du Lac des Écorces loue la partie nord-est de l'Île pour ses activités ;



**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut avoir accès à des subventions et utiliser son fonds réservé pour les parcs et terrains de jeux pour financer les travaux éventuels ;

**CONSIDÉRANT** l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc-Olivier Duchesne, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le Conseil municipal crée un Comité de travail sur le remplacement des installations sur l'Île Goulden ;

**QUE** le comité soit composé du maire Luc Trépanier, des conseillers Marc-Olivier Duchesne et Marc Frédette, ainsi que de M. Denis Castonguay, représentant de l'Association pour la Protection du Lac des Écorces, et du superviseur des installations et équipements, ces derniers à titre d'observateurs avec droit de parole, mais sans droit de vote ;

**QUE** le conseiller Marc-Olivier Duchesne agisse à titre de président du comité ;

**QUE** le comité présente son rapport et ses recommandations au Conseil au plus tard le 13 octobre 2018.

### **ADOPTÉE**

#### **5.3 RÉSOLUTION 2018 - 030 – Comité de travail sur la rénovation de l'abri du débarcadère**

**CONSIDÉRANT QUE** l'abri du débarcadère est présentement dans un état de détérioration avancé qui va nécessiter des travaux de rénovation importants ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut avoir accès à des subventions pour financer les travaux éventuels ;

**CONSIDÉRANT** l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc-Olivier Duchesne, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le Conseil municipal crée un Comité de travail sur la rénovation de l'abri du débarcadère ;

**QUE** le comité soit composé du maire Luc Trépanier, des conseillers Marc-Olivier Duchesne et Marc Frédette, et du superviseur des installations et équipements, à titre d'observateur avec droit de parole, mais sans droit de vote ;

**QUE** le conseiller Marc-Olivier Duchesne agisse à titre de président du comité ;

**QUE** le comité présente son rapport et ses recommandations au Conseil au plus tard le 8 décembre 2018.

### **ADOPTÉE**

#### **5.4 RÉSOLUTION 2018 – 031 – Comité de travail sur la construction de quais**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere et ses citoyens devront construire ou reconstruire des quais dans l'avenir, en respectant les règlements et politiques du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;





**CONSIDÉRANT QUE** les récents travaux de constructions et de reconstructions de quais sur le Lac des Écorces n'ont pas toujours donné des résultats probants pour la résistance aux mouvements des glaces ;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation particulière de la Ville de Barkmere permet la construction d'abris à bateaux sur quais, ce qui pose un défi technique différent ;

**CONSIDÉRANT** l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc-Olivier Duchesne, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le Conseil municipal crée un Comité de travail sur la construction de quais ;

**QUE** le comité soit composé du maire Luc Trépanier, des conseillers Marc-Olivier Duchesne et Stephen Lloyd, du citoyen Pierre-Luc Paquette, ingénieur, et du superviseur des installations et équipements, ces derniers à titre d'observateur avec droit de parole, mais sans droit de vote ;

**QUE** le conseiller Marc-Olivier Duchesne agisse à titre de président du comité ;

**QUE** le comité présente son rapport et ses recommandations au Conseil lorsqu'ils seront prêts.

### **ADOPTÉE**

#### **5.5 RÉSOLUTION 2018 – 032 – Octroi d'un contrat pour un technologue**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere doit refaire les installations septiques de l'Île Goulden;

**CONSIDÉRANT** l'exigence légale de consulter un technologue professionnel avant de procéder à l'installation ou le remplacement de systèmes d'évacuation des eaux usées ;

**CONSIDÉRANT** les articles 573.1 et 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) et le *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels* ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de la firme KCS Inc. ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyée par le conseiller Marc-Olivier Duschene et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** la Ville de Barkmere accorde un contrat à la firme KCS Inc. pour la conception d'un système d'évacuation des eaux usées pour l'île Goulden ;

**QUE** le montant du contrat soit de 1 600.00\$ maximum et incluant la fourniture d'équipement d'excavation, plus les taxes applicables ;

**QUE** cette somme, moins les taxes remboursables, soit prise à même le fonds réservé pour les parcs et terrains de jeux de la Ville de Barkmere.

### **ADOPTÉE**

#### **5.6 RÉSOLUTION 2018 – 033 – Achat d'une peinture pour l'édifice municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere doit finaliser l'aménagement de l'édifice municipal construit en 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire acquérir une peinture d'un artiste de la région représentant une scène du Lac des Écorces ;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyée par la conseillère Andrea Leber et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** la Ville de Barkmere procède à l'acquisition d'une peinture du peintre Jean-Louis Courteau représentant une scène du Lac des Écorces, pour affichage dans son édifice municipal ;

**QUE** le montant de l'achat soit de 976,08\$, plus les taxes applicables ;

**QUE** cette somme, moins les taxes remboursables, soit prise à même le surplus non-affecté de la Ville de Barkmere.

### **ADOPTÉE**

## **6. Urbanisme**

### **6.1 RÉSOLUTION 2018 – 034 – Banque d'heures pour consultation en urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur en bâtiment doit pouvoir consulter un urbanisme professionnel pour des questions d'interprétation des règlements d'urbanisme de la Ville de Barkmere ;

**CONSIDÉRANT** les articles 573.1 et 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) et le *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels* ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de Mme Hélène Doyon, urbaniste-conseil ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andrea Leber, appuyée par le conseiller Marc-Olivier Duchesne et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** la Ville de Barkmere fasse l'acquisition d'une banque de 10 heures de consultation avec Mme Hélène Doyon, urbaniste-conseil ;

**QUE** le taux horaire payé à Mme Doyon soit de 130,00\$ avant les taxes applicables.

### **ADOPTÉE**

## **7. Environnement**

### **7.1 RÉSOLUTION 2018 - 035 – Achat regroupé de composteurs domestiques**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere doit être en mesure de respecter les exigences du Ministère du Développement Durable et de la Lutte contre les changements climatiques, en ce qui a trait à la disposition des matières organiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** les petites municipalités du Québec comme Barkmere peuvent rencontrer ces exigences en fournissant des composteurs domestiques aux logements situés sur son territoire, sans recourir à un service de collecte et transport des matières organiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la différence de coût importante entre la fourniture de composteurs domestiques et un service de collecte et transport des matières organiques, incluant la fourniture de bacs spécialisés ;

**CONSIDÉRANT** la proposition reçue de la MRC des Laurentides le 21 février 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyée par la conseillère Andrea Leber et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :



**QUE** la Ville de Barkmere avise la MRC des Laurentides de son intention de se joindre à un appel d'offres d'achat regroupé de composteurs domestiques et de bacs de cuisine par la MRC des Laurentides ;

**QUE** la Ville de Barkmere confirme sa participation à l'achat des composteurs et des bacs une fois que les résultats de l'appel d'offre seront connus.

### **ADOPTÉE**

## **8. M.R.C. et affaires gouvernementales**

### **8.1 Rapport du maire**

La MRC des Laurentides va adhérer à la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) au nom des 20 municipalités afin d'avoir accès à certains fonds et subventions fédérales.

La MRC a donné un contrat pour moderniser la matrice graphique, surtout dû à la rénovation cadastrale.

La MRC a commencé l'étude sur les services de loisirs sur son territoire et les possibilités de régionalisation.

## **9. Levée de l'assemblée**

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 14 avril 2018, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

### **9.1 Résolution 2018 - 036 – Levée de la séance**

La séance est levée à 11h27

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondée par le conseiller Marc Fredette et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** la séance du Conseil soit levée.

### **ADOPTÉE**

Approuvé par :

Certifié par :

\_\_\_\_\_  
Luc Trépanier, Maire

\_\_\_\_\_  
Dave W. Roy, Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier

